

Bonjour à tous,

Comme vous le savez, le 1er janvier dernier, lors d'un rassemblement pour défendre nos libertés, j'ai été verbalisé pour non-port du masque par un officier de police un peu trop zélé. Cette infraction, que j'ai contestée, sera réexaminée lors d'une audience qui se tiendra au tribunal de Brive le 21 Novembre prochain à 9h.

Au delà de ce que nous pensons de ce qui a été une obligation inepte, je conteste cette infraction car au moment des faits, j'étais en train de fumer une cigarette. Pour celles et ceux qui ont été témoins de la scène, nous avons clairement assisté à une tentative d'intimidation de la part de l'officier de police en charge de la surveillance de ce rassemblement. En effet, ce dernier après m'avoir demandé d'écraser cette fameuse cigarette afin de me verbaliser, a procédé à un contrôle d'identité et à une palpation.

Le lendemain du rassemblement, j'écrivais le courriel ci-dessous à Mme Le préfet afin de porter ces faits à sa connaissance :

*«Mme La Préfète,*

*je tiens à porter à votre connaissance les faits qui se sont déroulés samedi 1er janvier lors du rassemblement dûment autorisé par votre cabinet devant la Halle Gaillarde. En effet, j'ai été l'objet d'un contrôle d'identité, d'une fouille simple et d'une verbalisation pour non-port de masque par le Commandant Toullier.*

*Ce Commandant s'était déjà distingué par son excès de zèle lors d'un précédent rassemblement devant le théâtre en début d'année dernière en faisant emmener au poste sans motif l'un des participants (scène filmée par nos soins). Il semble y avoir différents profils dans les personnels qui nous sont envoyés par les services de la sécurité publique. Des profils courtois et aptes au dialogue avec lesquels les relations ont toujours été apaisées, et d'autres dont le zèle prononcé prête pour le moins à interrogation...*

*Plusieurs choses nous ont indignées dans ce qui s'est produit hier :*

- En tant que responsable local d'une formation politique et organisateur ou simple participant de ces rassemblements pacifiques depuis maintenant un an, il ne peut être envisagé, à moins de grosses lacunes, que le Commandant Toullier ignore encore mon identité pour en venir à la contrôler. En effet, il ne pourra pas justifier de la nécessité d'un tel contrôle autrement que par sa méconnaissance de l'événement sur lequel il opère et de ses principaux intervenants.*
- Ce contrôle d'identité fût accompagné d'une fouille simple totalement injustifiée ce qui relève de l'abus de pouvoir et d'une tentative d'intimidation. Ceci est loin d'être anodin et ne saurait être admis à l'encontre d'un responsable politique local parfaitement identifié comme tel dans une démocratie.*
- Le Commandant Toullier a déclaré qu'il me ferait parvenir une contravention pour non-port du masque or... J'étais en train de fumer une cigarette qu'il m'a lui même demandé d'éteindre afin de pouvoir me verbaliser !? C'est une mauvaise habitude j'en conviens, mais vous conviendrez avec moi qu'il est dans ce cas autorisé, voire même conseillé de retirer son masque.*

*Ces faits, où la disproportion se conjugue à l'absurde, se sont déroulés devant une trentaine de personnes qui toutes viendront témoigner le moment venu de leur véracité. J'ajoute que la scène a été intégralement filmée et que je tiens ces images à votre disposition comme à celle de la presse.*

*J'attends votre réponse à cette lettre dans les meilleurs délais pour connaître votre position sur les points que j'évoque et sur les suites que vous entendrez donner à cette affaire. J'attends en outre votre confirmation que je serai bel et bien verbalisé pour non-port du masque afin de préparer ma défense au plus tôt avec mon conseil et l'ensemble des personnes qui pourront témoigner. Comme vous le lisez ici, il est évident que je vais contester cette infraction. Ceci sera l'occasion d'expliquer au juge comment l'excès de zèle de certains officiers de police participe à l'engorgement des tribunaux. Cela sera aussi, à un degré mineur, l'occasion de nous réunir le temps d'une audience au tribunal de justice dans une pièce chauffée, ce qui est appréciable en hiver.*

*Pour finir, voici ce que déclarait le Commandant Toullier dans une interview à Brive Mag le 23/10/2020 : “Nous ne sommes pas que dans la répression systématique, mais aussi à vos côtés en cas de difficultés et nous savons apprécier les situations. Il faut qu’il y ait du discernement de part et d’autres”.*

*Je compte sur votre intervention pour qu’il soit justement rappelé au Commandant Toullier de joindre le geste à la parole et de faire enfin preuve de ce fameux discernement dont il parlait alors.*

*Dans l'attente de vous lire, veuillez agréer, Mme la Préfète, mes respectueuses salutations.*

*Thierry Dumas »*

**Ainsi, si vous avez été témoin de la scène, je vous remercie de bien vouloir remplir l'attestation de témoin que vous trouverez en pièce-jointe et de me la retourner accompagné d'une copie recto/verso de votre pièce d'identité avant ce vendredi 18 Novembre. Je vous propose aussi de venir me soutenir devant le tribunal le lundi 21 Novembre de 9h à 12h.** Ce sera une nouvelle occasion de nous retrouver et de poursuivre ensemble ce combat pour nos libertés.

En vous remerciant par avance pour votre témoignage et votre soutien.

Bien amicalement.

Thierry Dumas.

Thierry Dumas

Référent Les Patriotes de Corrèze

+33 649 987 428